

Séance du 18 décembre 2023

Budget communal 2024

Aux questions de Louison RENAULT (PluS) et de Rudy WYBO (PluS), l'Echevin des Finances Germain DALNE (LB) a répondu que l'augmentation des recettes liées au précompte immobilier est une des conséquences des choix du Collège communal en matière de développement urbanistique de la ville. A propos de la rénovation de l'église et de la cure de Thines, s'agissant de patrimoine classé, culturel et rural, ces travaux incombent bien à la Ville (une partie étant subsidiée par la Région wallonne). Quant à l'augmentation de la provision pour la dotation du CPAS (1.575.591,84€), c'est un jalon posé par le Collège communal, conscient que la situation sera difficile dans les années à venir. L'Echevin a rappelé que le CPAS de Nivelles est celui pour lequel, en Brabant wallon, la commune consacre le plus de financement par habitant. Le Bourgmestre Pierre HUART (LB) a par ailleurs précisé qu'en ce qui concerne le terrain de Val de Thines, tout est en place pour que le Masterplan soit présenté au Conseil communal de janvier.

Aux questions plus techniques de Gaëtan THIBAUT (Indépendant), le Bourgmestre Pierre HUART a précisé que le Collège communal ne dispose pas encore de toutes les données, lesquelles devraient parvenir bientôt. Le Conseiller s'est réjoui du budget alloué au Schéma de développement communal (250.000€). Pour le bâtiment « Chant des oiseaux » de la Dodaine, l'Echevin des Travaux Pascal RIGOT (Ecolo) a précisé qu'il a été réaffecté au Service Travaux.

Aux interpellations de Véronique VANDEGOOR (DéFI), l'Echevin Germain DALNE a expliqué que le prélèvement du fonds de réserve ordinaire ne sert pas à couvrir un mali caché mais concourt à la constitution de provisions suffisantes pour l'avenir. L'Echevin des Travaux Pascal RIGOT a pour sa part précisé que pour l'entretien des voiries, le montant inscrit (1.000.000€) s'inscrit dans le programme des priorités déterminé par le Service Travaux. Pour les trottoirs, rappel a été fait des chantiers effectués lors de la mandature, étant entendu que d'autres sont déjà programmés.

Aux questions de Bernard DE RO (Les engagés), l'Echevin Pascal RIGOT a précisé que les aménagements cyclo-piétons, budgétés en 2024, ne pourront être concrétisés qu'au-delà au vu des délais des procédures. Quant au jardin du cloître de la Collégiale, pas repris en 2024, les aménagements pourront reprendre une fois les travaux de rénovation actuels terminés. Il a aussi été rappelé que de manière générale, l'augmentation du coût des matériaux impacte les chantiers en cours et à venir.

La Conseillère Valérie DE BUE (LB) a salué la vision cohérente et constante de la majorité durant cette mandature qui a permis le maintien de finances soutenables dans un contexte pourtant difficile.

Dotations

Les dotations communales au CPAS (8.189.810,70€), à la zone de Police (5.805.292,83€) et à la zone de secours (882.666,58€) ont été acceptées.

Rénovation de l'Hôtel de Ville

La Ville, affiliée à l'intercommunale Ectetia, a conclu un marché d'accompagnement dans le cadre de cette rénovation pour un montant de 171.384,40€ TVAC (procédure in house).

Aire de jeux à la Dodaine

Le cahier spécial des charges et le montant estimé du marché « Conception et réalisation d'une aire de jeux au parc de la Dodaine » (450.000€ TVAC) ont été approuvés.

Couches lavables et langes biodégradables

Après une présentation du programme incitatif mis en place par la Ville, l'Echevin Grégory LECLERCQ (Ecolo) a répondu à Bernard DE RO et Evelyne VANPEE (Les engagés) qu'outre les couches lavables qui impliquent une charge de blanchisserie, les aides communales concernent aussi les langes jetables hautement biodégradables.

Extension du Parc d'affaires « Les portes de l'Europe »

Le Bourgmestre Pierre HUART a précisé à Gaëtan THIBAUT que les deux parcs d'affaires (gérés par in BW) possèdent pistes cyclables et trottoirs. La plupart des lignes TEC passent par ailleurs à proximité mais rien n'est encore prévu pour cette dernière extension, le dossier étant toujours à l'étude chez le Ministre compétent.

** Compte-rendu non exhaustif des points abordés en séance publique.*